



**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET**

—
SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

Convocation en date du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Boisset, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	7
VOTANTS	8

Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président, Monsieur David DOZANCE, Vice-Président

Madame Jocelyne DURANTET et Monsieur Morgan TALIFERT, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset,

Madame Sophie VACHOT, Messieurs Éric FEUGÈRE et Patrick PEDRINI, titulaires représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Stéphane CANZANI – Mandataire : David DOZANCE

Était excusé : Monsieur Stéphane CANZANI, titulaire représentant la commune de Notre-Dame-de-Boisset

Secrétaire élu : Monsieur Patrick PEDRINI



DÉLIBÉRATION N° 2024-04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président suggère le budget primitif 2024 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	28 033,64 €	70 – Produits des services	500,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 500,00 €	74 – Dotations et participations	32 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	11 950,00 €	002 – Résultat reporté	13 333,64 €
66 – Charges financières	350,00 €		
TOTAL	45 833,64 €	TOTAL	45 833,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

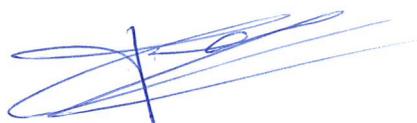
DÉPENSES		RECETTES	
16 – Emprunts et dettes assimilées	650,00 €	021 – Virement de la section d'exploitation	11 950,00 €
21 – Immobilisations corporelles	46 340,60 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	28 978,38 €
001 – Résultat reporté	27 901,78 €	13 – Subventions d'investissement	3 964,00 €
		16 – Emprunts en euros	30 000,00 €
TOTAL	74 892,38 €	TOTAL	74 892,38 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 45 833,64 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 74 892,38 €.

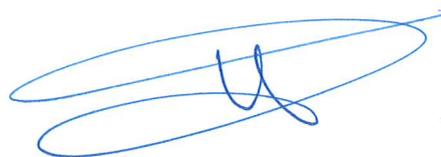
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2024 équilibré à 45 833,64 € en section de fonctionnement et à 74 892,38 € en section d'investissement, soit un budget total de 120 726,02 €.

Le secrétaire,
Patrick PEDRINI




Le Président,
Hervé DAVAL



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.